

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 31 août 2015**CP2015_08_36
id. 1919

L'an deux mille quinze le trente et un août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE
PLAN DE SOUTIEN "TOURISME AVENIR"
EQUIPEMENTS DE LOISIRS LIÉS À L'EAU
COMMUNE DE LAFRANCAISE
AMÉNAGEMENT ET MISE EN PLACE DE JEUX POUR ENFANTS
À LA BASE DE PLEIN AIR "LA VALLÉE DES LOISIRS"**

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du Budget Primitif du 13 mars 2012, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le nouveau plan départemental de soutien à l'économie touristique "Tourisme Avenir".

Ce nouveau plan départemental repose sur trois axes :

- . la construction et le développement des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants (pôles touristiques autour de l'eau, itinérance, sites de visite) ;
- . la poursuite et le renforcement du développement qualitatif de l'offre et de l'organisation : qualification des hébergements (hébergements touristiques, plus-produits) ;
- . l'action touristique dans le cadre de l'aménagement du territoire (signalisation touristique, structuration des Offices de Tourisme).

Les modalités d'octroi des aides à la création et modernisation des équipements de loisirs liés à l'eau sont les suivantes :

Les projets présentés doivent s'inscrire dans un plan d'aménagement global ou en complément d'équipements existants visant à accroître l'attractivité de la zone de loisirs. Ils concernent :

- * les équipements directement liés à l'aménagement des plages à créer ou existants depuis plus de 10 ans et ceux liés à l'accès à l'eau,
- * les équipements indirects à créer ou existants depuis plus de 10 ans.

Le taux de subvention départementale est fixé à :

30 % du montant H.T. des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable de 100 000 € HT composée de :

- 75 000 € HT pour les frais concernant les équipements directement liés à la plage,
- 25 000 € HT pour les frais d'équipements indirects.

Le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Plan de Soutien Tourisme Avenir" s'est réuni le 11 juin 2015 en vue d'examiner le dossier suivant.

Commune de LAFRANCAISE : aménagement de jeux pour enfants à la base de plein air "la Vallée des loisirs" - TOU00912

La commune de Lafrançaise gère "la Vallée des loisirs", base de plein air de plus de 20 hectares proposant une piscine avec quatre bassins en cascade, une base nautique, un parc d'attraction avec toboggan aquatique, un centre équestre, des terrains de tennis, pétanque, volley, des parties de pêche, des aires de pique-nique et des sentiers de randonnée balisés. Sur ce site sont installés 12 gîtes, un camping 3 étoiles (***) équipé de 19 mobil-homes et une aire de camping-cars, permettant d'accueillir une clientèle touristique en séjour.

La commune, classée Station Verte de Vacances, a engagé en 2013, une démarche de qualification pour l'obtention en 2014 du label "Accueil Famille", garantissant une offre adaptée à l'accueil des enfants en séjour.

Le projet concerne :

- l'aménagement d'un parcours dans les arbres à moins d'un mètre du sol, conçu spécialement pour le jeune public de 5 à 10 ans,
- l'aménagement d'aires de pique-nique dont une adaptée pour personnes à mobilité réduite.

Le coût

Le coût de ce projet s'élève à **15 937 € HT**, répartis comme suit :

- aménagement aires de pique nique	6 432 €
- conception du parcours	700 €
- installation des jeux (acro-branches)	8 805 € -----
	15 937 €

Le plan de financement

- Autofinancement	11 156 €
- Subvention du Conseil Départemental sollicitée	4 781 €

TOTAL	15 937 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de 4 781 € correspondant à 30 % du coût HT qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" propose d'accorder une aide départementale d'un montant de 4 781 € à la commune de LAFRANCAISE pour cette opération d'installation de jeux pour enfants et d'aménagement d'une zone de pique-nique accessible aux personnes à mobilité réduite, qui viendront compléter les équipements existants.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article 204142 - sous-fonction 94 (FITE) du budget départemental.

- Autorisation de Programme 2015	475 772 €
- Engagé aux précédentes Commissions permanentes	468 323 €
- Engagé à la présente Commission permanente	4 781 €
- Engagé cumulé suite à la présente Commission permanente	473 104 €
- Disponible sur l'exercice 2015	2 668 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique « Plan de Soutien Tourisme Avenir » réuni le 11 juin 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la commune de Lafrançaise une subvention départementale d'un montant de 4 781 € pour l'aménagement de jeux pour enfants et aire de pique-nique aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à la base de plein air « La Vallée des Loisirs » ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 94 (FITE) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC